



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Vacuum Pressure Impregnation System	
Solicitation No. - N° de l'invitation W355B-192569/A	Date 2018-10-22
Client Reference No. - N° de référence du client W355B-19-2569	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-321-10529	
File No. - N° de dossier HAL-8-81097 (321)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-12-03	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Baurin, Bruno	Buyer Id - Id de l'acheteur hal321
Telephone No. - N° de téléphone (902) 402-6891 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG D200, FINANCE 3RD FLOOR STN FORCES HALIFAX NOVA SCOTIA B3K5X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX BESOIN	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2
1.5	SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES		2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4	LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....		4
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....		5
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES		6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT		7
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2	ÉNONCÉ DES BESOIN	7
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4	DURÉE DU CONTRAT	8
6.5	RESPONSABLES.....	8
6.6	PAIEMENT	9
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	10
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
6.9	LOIS APPLICABLES	10
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.11	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION – DESTINATION FRANCO À BORD ET RENDU DROITS ACQUITTÉS.....	10
ANNEXE « A ».....		12
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ		12
ANNEXE « B ».....		13
ÉNONCÉ DES TRAVAUX BESOIN.....		13
ANNEXE « C ».....		20
ANNEXE « D »		29
BASE DE PAIEMENT		29

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

1.2 Énoncé des travaux Besoin

L'Installation de maintenance de la flotte Cape Scott (IMFCS) du ministère de la Défense nationale (MDN) requiert la fourniture et l'installation d'un (1) système d'imprégnation sous pression négative (SIPN), ainsi que la fourniture d'une résine époxydique compatible et de la formation connexe.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.5 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-192569/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-192569

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-8-81097

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL321
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003 \(2018-05-22\)](#) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

BRU Identification:

1713 Bedford Row

Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)

Halifax, Nova Scotia

B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

Email address for epost Connect Service: TPSGC.RARceptionSoumissionsNE-ARBidReceivingNS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des

réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur *Nouvelle-Écosse* et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie)
Section II : Soumission financière (1 copie)
Section III : Attestations (1 copie)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T \(2013-11-06\)](#) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Capacité de satisfaire à l'exigence de l'annexe B et aux spécifications obligatoires décrites à l'annexe C.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Base de sélection – Critères techniques obligatoires

Clause du guide des CCUA A0031T (2010-08-16), la base de sélection – Critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour

l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 les exigences en matière de sécurité (LVERS et les clauses connexes fournis par le programme de sécurité du contrat) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, **une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur**, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent **TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur**, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

Tant que les autorisations de sécurité du personnel de l'entrepreneur requises au titre du présent contrat n'ont pas été émises par la DSIC, ces derniers **NE peuvent PAS PÉNÉTRER** sur les lieux sans une escorte.

3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE DOIVENT PAS** être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.

4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :

- a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe A;
- b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

6.2 Énoncé des Besoin

L'installation de maintenance de la flotte Cape Scott (IMFCS) du ministère de la Défense nationale (MDN) requiert la fourniture et l'installation d'un (1) système d'imprégnation sous pression négative (SIPN), ainsi que la fourniture d'une résine époxydique compatible et de la formation connexe.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « B » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Bruno Baurin
Titre : Agent d'approvisionnement
Adresse : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row, Halifax (N.-É.) B3J 1T3
Téléphone : 902-402-6891
Télécopieur : 902-496-5016
Courriel : Bruno.baurin@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom :
Titre :
Organisation :

Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-192569/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-192569

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-8-81097

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL321
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Titre :
Organisation :

Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix lot ferme précisé dans l'annexe D, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicable sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011-05-16
A9131C	Programme des marchandises contrôlées - contrat	2014-11-27
B1000T	Condition du matériel - soumission	2014-06-26
B1501C	Appareillage électrique	2018-06-21
B1505C	Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux	2016-01-28
B4060C	Marchandises contrôlées	2011-05-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
C2605C	Droits de douane et taxes de vente du Canada – entrepreneur établi à l'étranger	2008-05-12
C2608C	Documentation des douanes canadiennes	2015-02-25
C5201C	Frais de transport payés d'avance	2008-05-12
C9000T	Prix	2010-08-16
D0018C	Livraison et déchargement	2007-11-30
D3015C	Marchandises dangereuses / produits dangereux – conformité de l'étiquetage et de l'emballage	2014-09-25
D5328C	Inspection et acceptation	2014-06-26

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des Conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture est terminé.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur *Nouvelle-Écosse* et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- d) Annexe B, Énoncé des Besoins;
- e) Annexe C, Spécifications obligatoires;
- f) Annexe D, Base de paiement;
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

6.11 Instructions d'expédition – Destination franco à bord et rendu droits acquittés

Les marchandises doivent être expédiées et livrées à la destination précisée dans le contrat :

FAB destination d'expédition et de réception, y compris tous les frais de livraison, de déchargement, de l'administration, les frais d'assurance et des risques de transports, dédouanement et les droits de douane et les taxes applicables à la destination comme il est indiqué ci-dessous :

Department of National Defence

N° de l'invitation - Solicitation No.
W355B-192569/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-192569

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-8-81097

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL321
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Building D200 Fleet Maintenance Facility Cape Scott (FMFCS)
CFB Halifax, Nova Scotia
B3K 5X5
Canada

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-192569/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-192569

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-8-81097

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL321
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Ci-jointe

ANNEXE « B »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX BESOIN

1. Description d'achat

L'installation de maintenance de la flotte Cape Scott (IMFCS) du ministère de la Défense nationale (MDN) requiert la fourniture et l'installation d'un (1) système d'imprégnation sous pression négative (SIPN), ainsi que la fourniture d'une résine époxydique compatible et de la formation connexe.

2. Description générale

- 2.1. Le SIPN de l'atelier de matériel électrique lourd est dépassé et doit être remplacé, afin que des rotors et des induits de moteur puissent être imprégnés de résine. Il faut retirer le SIPN et le vernis existants, ainsi qu'installer le nouveau SIPN et y fixer les composants d'alimentation en air et en électricité nécessaires. Le nouveau SIPN doit pouvoir être installé à l'emplacement du SIPN existant et présenter les dimensions établies pour permettre l'accès d'une grue et le respect des contraintes d'espace.
- 2.2. Le Canada se réserve le droit de vérifier si toutes les spécifications obligatoires sont respectées, avant l'octroi d'un contrat, vérification qui visera notamment toute donnée technique figurant dans une brochure portant sur l'équipement.
- 2.3. Toute non-conformité aux spécifications entraînera l'irrecevabilité de la soumission. Si la non-conformité est découverte après l'attribution du contrat, ce dernier pourrait être résilié.
- 2.4. Tout le matériel et l'équipement doit être neuf et exempt de dommages. Tout matériel ou équipement dont on soupçonne une utilisation antérieure et/ou un endommagement sera rejeté et retourné.

3. Les articles fournis doivent respecter les spécifications suivantes.

3.1. Chambre

- 3.1.1. Réservoir circulaire d'au moins 4,8 pi et d'au plus 5,5 pi de diamètre.
- 3.1.2. Profondeur maximale de 5,5 pi.
- 3.1.3. Profondeur minimale de 5 pi.
- 3.1.4. Homologation aux fins d'utilisation sous une pression négative complète d'au moins 100 lb/po².
- 3.1.5. Capacité d'au moins 575 gal après un remplissage jusqu'à 4 pi.
- 3.1.6. Composition d'acier ordinaire soudé et nettoyé pour ne présenter aucun laitier ni crachement de soudage, après la fabrication.
- 3.1.7. Partie supérieure hémisphérique dotée d'au moins deux fenêtres d'observation.
- 3.1.8. Fonctionnement hydraulique possible qu'après l'installation d'un revêtement en coquille et d'un anneau de verrouillage; installation de tous les composants électriques et hydrauliques, ainsi que toutes les canalisations de connexion nécessaires; partie inférieure hémisphérique dotée d'une canalisation de transfert donnant dans la cloison.
- 3.1.9. Fourniture avec une plaque de charge amovible destinée à la partie inférieure de la chambre et à constituer une surface de travail plate sur laquelle des pièces peuvent être déposées.
- 3.1.10. Paroi supérieure du réservoir munie de toutes les fixations nécessaires à l'exploitation du système, y compris des ouvertures filetées et bridées.
- 3.1.11. Chambre comportant tous les verrous de sécurité nécessaires, y compris des interrupteurs à pression positive et négative nulles, une soupape de sûreté et de décharge

et une soupape mécanique de sûreté et de verrouillage.

3.1.12. Réservoir permettant le remplissage de la chambre jusqu'à 5 pi de hauteur.

3.2. Soupapes de la chambre

3.2.1. Soupapes à actionnement manuelle, de dépression et d'évacuation.

3.2.2. Fourniture avec un manomètre à cadran de type « 30-0-150 ».

3.2.3. Soupape à solénoïde dans la canalisation de pression et orifice d'essai.

3.2.4. Air de contrôle à filtre, à régulateur, à manomètre et à soupapes d'arrêt et de surpression.

3.3. Pompe à vide

3.3.1. Capacité nominale de 40 pi³/min et refroidissement à l'air possible.

3.3.2. Montage sur un cadre structural et entraînement par un moteur triphasé à ventilation extérieure d'au moins 3 HP, 575 V et 60 Hz.

3.3.3. Bain d'huile et connexions d'entrée et de sortie.

3.3.4. Éliminateur de brouillard d'huile, soupape d'obturation, orifice d'essai et charge d'huile initiale.

3.3.5. Capacité de produire une pression négative de 29 po d'Hg dans une chambre propre en moins de 30 min et dans une chambre mouillée en un temps légèrement plus long.

3.4. Réservoir

3.4.1. Réservoir circulaire d'au moins 4 pi de diamètre et d'au plus 7 pi de profondeur.

3.4.2. Capacité d'au moins 600 gal.

3.4.3. Capacité nominale propice à une utilisation sous une pression négative totale et sous une pression atmosphérique.

3.4.4. Composition d'acier ordinaire soudé et nettoyé pour ne présenter aucun laitier ni crachement de soudage, après la fabrication.

3.4.5. Partie supérieure hémisphérique dotée d'au moins deux fenêtres d'observation.

3.4.6. Partie supérieure munie d'une ouverture d'agitateur bridée, totalement amovible et boulonnée.

3.4.7. Partie inférieure hémisphérique dotée d'une canalisation de transfert et d'une cloison installée par-dessus la partie supérieure afin de prévenir toute éclaboussure.

3.4.8. Partie intérieure dotée de cloisons d'agitation et d'une échelle installée à la hauteur de l'ouverture d'accès.

3.4.9. Paroi entourée d'une enveloppe de refroidissement comportant toutes les fixations et les canalisations d'évacuation nécessaires.

3.4.10. Cloisons visant à diriger l'eau de refroidissement à travers l'enveloppe.

3.4.11. Fond et enveloppe de refroidissement isolés pour prévenir tout suintement de la partie extérieure.

3.5. Agitateur

3.5.1. Agitateur à rotor, à arbre à faible régime et à joint d'inétanchéité à la vapeur.

3.5.2. Arbre d'acier ordinaire à rotor très efficace.

3.5.3. Moteur triphasé à ventilation extérieure d'au moins 1 HP, 575 V et 60 Hz.

3.5.4. Commande de moteur comprenant un protecteur de circuit, un entraînement à régime variable et un interrupteur « main libre »/automatique. Mode automatique activé/désactivé par une minuterie, afin d'assurer un mélange et un refroidissement adéquats de la résine.

3.6. Refroidisseur

- 3.6.1. Capacité minimale de 2 tonnes anglaises, refroidissement à l'air et distribution de liquide de refroidissement possible à moins de 50 °F.
- 3.6.2. Pompe à liquide de refroidissement fournie avec des soupapes d'arrêt, des indicateurs de température, un interrupteur d'antigel et toutes les canalisations nécessaires.
- 3.6.3. Fonctionnement du refroidisseur et de la pompe assuré par le biais d'un contrôleur capable de mesurer la température réelle de la résine et d'après un point de réglage secondaire visant à afficher un avertissement lorsque la résine a atteint une température élevée.

3.7. Canalisation de transfert

- 3.7.1. Canalisation bridée d'au moins 3 po dotée d'une soupape de transfert actionnée par l'air, à la hauteur de la chambre, et un robinet d'entretien manuel, sous la chambre et le réservoir. Commande la soupape de transfert par un interrupteur situé à la hauteur ou à proximité de l'orifice d'observation.

3.8. Panneau de commande

- 3.8.1. Installation des commandes et des instruments nécessaires à l'exploitation du système dans un panneau d'une taille appropriée au moins conforme à la norme NEMA 12. Composants qui sont conformes aux normes pertinentes de l'IEC ou à des normes plus rigoureuses et qui comprennent un interrupteur de déconnexion bridé, s'il y a lieu.

3.9. Spécifications de la peinture

- 3.10. Pièces métalliques et panneau de commande tous revêtus d'une peinture-émail de bonne qualité.

3.11. Exigences d'alimentation

- 3.11.1. Alimentation électrique triphasée de 575 V, de 60 Hz et de 40 A à pleine charge ou moins.
- 3.11.2. Possibilité de fonctionnement des systèmes à air comprimé à au plus 100 lb/po².

3.12. Filtre à résine

- 3.12.1. Configuration de dérivation en boucle composée d'une canalisation d'au moins 3 po, de fixations et d'une paire de soupapes de surpression visant à diriger la résine à travers une crépine avant son retour dans le réservoir.

3.13. Enregistreur de données

- 3.13.1. Enregistreur à tableau de données sans papier comportant un écran à couleurs tactile d'au moins 5,5 po.
- 3.13.2. Capacité de stockage de données et de transfert de celles-ci dans une clé de mémoire.

- 3.13.3. Capacité permettant l'enregistrement actif des données sur la pression positive/négative dans la chambre, sur la température des pièces et sur l'enregistreur issues des instruments de mesure, des transducteurs ou des thermocouples.
- 3.13.4. Prises USB à l'avant et à l'arrière permettant la connexion d'une souris, d'un clavier, prises de sortie/entrée audio et prise de câble de communication RJ45.
- 3.13.5. Installation de tous les logiciels nécessaires et de tous les programmes d'exportation de données vers des applications de tabulation comme Excel.

4. Résine d'imprégnation d'époxy

- 4.1. Résine époxydique qui se compose à 100 % de solides et qui ne nécessite aucun catalyseur.
- 4.2. Compatibilité avec les moteurs à tension intermédiaire.
- 4.3. Compatibilité avec un système d'imprégnation sous pression négative.
- 4.4. Délai de durcissement d'au plus 7 h, à 300 °F, ou d'au plus 5 h, à 325 °F.
- 4.5. Rigidité diélectrique supérieure à 3750 V/mm.
- 4.6. Rigidité diélectrique maintenue à plus de 2800 V/mm, après 24 h dans l'eau.

5. Essai en usine et livraison

- 5.1. Assemblage et essai de fonctionnement avant toute livraison, puis désassemblage selon les besoins d'expédition.
- 5.2. Au moins 2 semaines avant l'essai de fonction, option pour l'acheteur d'être présent pendant l'essai.

6. Livraison, installation et mise en service

- 6.1. L'IMFCS exige une installation « clé en main ». Tous les travaux doivent être réalisés durant une semaine courante de travail (du lundi au vendredi) et pendant les heures d'affaires (de 8 à 16 h 15). Voici une description des responsabilités de l'IMFCS et de l'entrepreneur.

7. Responsabilités de l'IMFCS

- 7.1. Celle-ci doit éliminer tout matériel non essentiel de la zone d'installation.
- 7.2. Elle doit fournir des arrimeurs, un opérateur de grue et une grue extérieure (capacité de 19 800 lb) et respecter une procédure de levage acceptée par le fabricant de l'équipement. Si la charge dépasse la capacité de la grue extérieure, l'IMFCS fournira une grue mobile d'une capacité adéquate et assurera le levage de la machine depuis le véhicule de livraison jusqu'à un emplacement situé à l'extérieur du bâtiment visé, puis son transport dans ce dernier.
- 7.3. L'IMFCS utilisera une grue-portique intérieure (capacité de 20 000 lb) et suivra une procédure de levage acceptée par le fabricant pour transporter l'équipement jusqu'à un lieu de rangement temporaire de l'arsenal maritime de la BFC Halifax.
- 7.4. Elle assurera le levage de l'équipement et son déplacement de son lieu de rangement temporaire jusqu'à son emplacement final, y compris son levage, déplacement et retour à sa position finale, après l'exécution des travaux de plancher nécessaires (carottage, installation d'ancrages de machine, passage de canalisations, raccordement [air et électricité], etc.) par l'entrepreneur.
- 7.5. Elle fournira un interrupteur de déconnexion d'une tension et d'un courant nominal adéquat, de même qu'un point de connexion à l'alimentation en air de l'atelier, à au plus 25 pi de l'emplacement d'installation de l'équipement.

8. Responsabilités de l'entrepreneur

- 8.1. Tous les électriciens et les mécaniciens (machinerie) industriels de l'entrepreneur affectés à l'installation de l'équipement doivent consister en des compagnons, sauf dans le cas d'apprentis électriciens ou mécaniciens (machinerie) industriels travaillant directement sous la supervision d'un compagnon maîtrisant leur métier.
- 8.2. Dans le cadre de sa soumission, l'entrepreneur doit présenter un ou des documents qui témoignent clairement de son expérience dans la réalisation de services relatifs à l'électricité, à la mécanique et à la machinerie. Sa soumission doit comprendre les certificats de métier du ou des compagnons fournissant les services, de même que des documents qui confirment leur expérience comme employés de l'entrepreneur et leur formation/qualification (cours officiels suivis).
- 8.3. Livraison au bâtiment D200 de l'Installation de maintenance de la flotte Cape Scott (IMFCS), BFC Halifax, Nouvelle-Écosse, B3K 5X5.
- 8.4. Une évaluation des dangers et un plan de santé et de sécurité doivent être présentés au gestionnaire de projet de l'IMFCS avant le début des travaux.
- 8.5. L'entrepreneur doit donner tous les avis, obtenir tous les permis et les approbations et payer tous les frais nécessaires à la réalisation des travaux demandés.
- 8.6. Il est responsable d'éliminer tous les déchets et débris qu'il produit, notamment les palettes d'expédition, les recouvrements de caisses et le contenu des caisses (dispositif de fixation, isolant, etc.).
- 8.7. L'installation doit comprendre le déballage, l'inspection de livraison, le nettoyage, la mise à niveau et le raccord des connexions électriques, ainsi que la fixation de la machine au plancher de l'atelier à l'aide d'un ancrage chimique (lequel doit être fourni et appliqué par l'entrepreneur conformément aux instructions du fabricant, de même que les brides, les goujons et les écrous appropriés). L'entrepreneur doit fournir, installer et brancher tous les transformateurs, le filage, les conduits, les disjoncteurs du panneau électrique et la tuyauterie d'accessoire (air comprimé, canalisations d'eau, etc.) nécessaires au fonctionnement de la machine. Remarque : on installera un interrupteur de déconnexion d'une tension et d'un courant nominal adéquat, de même qu'un point de connexion à l'alimentation en air de l'atelier, à au plus 25 pi de l'emplacement d'installation de l'équipement.
- 8.8. L'installation doit être conforme à la plus récente version du Code canadien de l'électricité.
- 8.9. L'équipement doit être mis en service et son fonctionnement réglé par l'entrepreneur.
- 8.10. Les travaux de démarrage et d'entretien et la formation des utilisateurs doivent commencer après l'acceptation finale de l'installation par l'entrepreneur et des responsables de l'IMFCS.
- 8.11. Une formation doit être donnée à au plus dix (10) utilisateurs au cours d'au moins une (1) journée, entre 8 et 16 h 15, à notre installation de l'IMFCS, à Halifax (N.-É.), hormis tout frais de déplacement jusqu'à l'IMFCS. Les dates de formation seront établies par le MDN. La formation doit être donnée par un technicien/représentant technique formé par le fabricant de l'équipement.

- 8.12. Une formation d'entretien doit être donnée à au plus six (6) membres du personnel d'entretien pendant au moins une demi-journée, entre 8 et 16 h 15 h, dans nos installations. La formation doit notamment fournir tous les renseignements dont nos électriciens et nos mécaniciens industriels ont besoin pour entretenir le système. Elle doit être donnée par un technicien/représentant technique formé par le fabricant de l'équipement.
- 8.13. L'IMFCS doit obtenir deux (2) exemplaires des manuels portant sur utilisation du matériel, sur le matériel lui-même et sur son entretien. Le contenu de ces classeurs doit au moins avoir pour objet les spécifications de l'équipement et du matériel, les garanties, l'étalonnage et la mise en service. Des exemplaires de tous les permis et certificats d'inspection nécessaires doivent être fournis. Des dessins annotés du matériel assemblé doivent être imprimés au propre et fournis au propriétaire, au terme des travaux. Des exemplaires de tous les dessins, calculs et certificats doivent être fournis au gestionnaire de génie industriel de l'IMFCS ou à un représentant de celui-ci.

9. REMARQUE.

Le gouvernement du Canada se réserve le droit de vérifier si la machine-outil est conforme aux spécifications obligatoires avant l'attribution du contrat. Cette vérification portera notamment sur des données techniques figurant dans les documents fournis par le fabricant de la machine-outil. Si ces derniers ne permettent pas de valider les données techniques, une lettre d'accompagnement signée par un ingénieur à l'emploi du fabricant de la machine-outil et attestant de la validité des données doit être fournie.

10. Date de livraison

- 10.1. La livraison DOIT avoir lieu au plus tard le 31 mars 2019, sans quoi le contrat sera annulé.

11. Garantie

- 11.1. Le fabricant doit garantir que l'équipement est exempt de défauts de fabrication et de fonctionnement pendant douze (12) mois, à compter de la date d'installation de la machine par un représentant de l'entrepreneur et à partir de sa date d'acceptation sur le plan du fonctionnement par le gestionnaire en génie industriel de l'IMFCS ou un délégué de celui-ci. L'entrepreneur doit fournir la main-d'œuvre, les pièces et le service sur place pendant la durée de la garantie et prendre des mesures dans les dix (10) jours suivant le signalement d'un défaut par l'officier du génie industriel de l'IMFCS ou son représentant. Toutes les garanties autres que celles précisées dans le présent document doivent être considérées comme valides.

12. Homologation électrique

- 12.1. L'équipement fourni doit avoir été homologué par un organisme d'homologation électrique reconnu. Les organismes suivants sont acceptables. L'équipement doit présenter une étiquette fournie par l'un de ces organismes pour être considéré comme approuvé.
- 12.1.1. Le fournisseur doit faire appel à au moins l'un des organismes ci-après.
 - 12.1.2. Association canadienne de normalisation (CSA).
 - 12.1.3. QPS/Entela.
 - 12.1.4. Intertek Testing Services.
 - 12.1.5. Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).
 - 12.1.6. Underwriters Laboratories Inc. (UL).
 - 12.1.7. Met Laboratories Inc. (MET).

- 12.1.8. TUV Rheinland of North America.
- 12.1.9. Quality Auditing Institute (QAI).
- 12.1.10. TUV America Inc.
- 12.1.11. NSF International.
- 12.1.12. Nemko Canada Inc.
- 12.1.13. Curtis-Straus LLC.
- 12.1.14. OTL Omni Test Laboratories.
- 12.1.15. FM Approvals LLC (Factory Mutual).
- 12.2. REMARQUE : les étiquettes de tous les organismes susmentionnés (sauf celles de la CSA et des ULC) doit comporter un « c » minuscule ou un numéro de norme canadienne dans le coin inférieur gauche pour indiquer que le produit est conforme à la norme canadienne pertinente.
- 12.3. Le matériel électrique qui n'a pas été homologué par l'un des organismes susmentionnés ne peut être accepté que s'il a été inspecté « sur place » et étiqueté par la CSA, QPS/Entela, Intertek Testing Services, MET Laboratories, TUV America Inc. ou les ULC, conformément au programme d'inspection spéciale, laquelle doit être effectuée avant la livraison de l'équipement à l'IMFCS et un exemplaire du rapport de vérification joint à l'appareil lors de sa livraison. Il faut identifier l'organisme ayant effectué l'homologation.
 - 12.3.1.1. Association canadienne de normalisation (CSA).
 - 12.3.1.2. QPS/Entela.
 - 12.3.1.3. Intertek Testing Services.
 - 12.3.1.4. Met Laboratories Inc. (MET).
 - 12.3.1.5. TUV America Inc.
 - 12.3.1.6. Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).
 - 12.3.1.7. Electrical Safety Authority (ESA).

ANNEXE « C »

Exigences techniques obligatoires – Renvois

SYSTÈME D'IMPRÉGNATION À PRESSION NÉGATIVE

Appel d'offres W355B-192569

LE PRÉSENT FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMPLI ET PRÉSENTÉ AVEC LA SOUMISSION.

Instructions. Les soumissionnaires doivent indiquer si leur offre est conforme ou non aux critères techniques obligatoires. Ils devraient présenter deux (2) exemplaires de tout document descriptif disponible au sujet du ou des éléments offerts; le ou les documents descriptifs doivent être suffisamment détaillés confirmer clairement toute conformité aux critères techniques obligatoires décrits ci-après.

Les soumissionnaires doivent fournir des commentaires et indiquer le numéro des pages où il est démontré, dans les brochures ou les fiches techniques fournies, que chaque critère technique obligatoire est respecté, et y mettre en évidence les données pertinentes.

Le soumissionnaire doit répondre à chacun des critères techniques obligatoires énumérés ci-dessous et doit indiquer si le produit/service offert est conforme ou non à l'exigence.

En présentant l'annexe « C » (critères techniques obligatoires), le soumissionnaire confirme que le produit qu'il offre respecte les critères techniques obligatoires et sera fabriqué conformément à ceux-ci.

Il est préférable que le soumissionnaire fournisse le plus d'information possible dans le but d'appuyer ses commentaires et ses déclarations de conformité à chaque spécification.

REMARQUE. L'État n'est AUCUNEMENT tenu de demander des précisions au sujet des soumissions ou des documents techniques fournis à l'appui de celles-ci. Toute soumission non conforme à l'une des exigences ci-dessous sera considérée comme inacceptable et ne sera pas évaluée davantage.

N°	SPÉCIFICATIONS	CONFORME		COMMENTAIRES/ RENVOIS
		OUI	NON	
3.1.	Chambre			
3.1.1.	Réservoir circulaire d'au moins 4,8 pi et d'au plus 5,5 pi de diamètre.			
3.1.2.	Profondeur maximale de 5,5 pi.			
3.1.3.	Profondeur minimale de 5 pi.			
3.1.4.	Homologation aux fins d'utilisation sous une pression négative complète d'au moins 100 lb/po ² .			
3.1.5.	Capacité d'au moins 575 gal après un remplissage jusqu'à 4 pi.			
3.1.6.	Composition d'acier ordinaire soudé et nettoyé pour ne présenter aucun laitier ni crachement de soudage, après la fabrication.			

N°	SPÉCIFICATIONS	CONFORME		COMMENTAIRES/ REMARKS
3.1.7.	Partie supérieure hémisphérique dotée d'au moins deux fenêtres d'observation.			
3.1.8.	Fonctionnement hydraulique possible qu'après l'installation d'un revêtement en coquille et d'un anneau de verrouillage; installation de tous les composants électriques et hydrauliques, ainsi que toutes les canalisations de connexion nécessaires; partie inférieure hémisphérique dotée d'une canalisation de transfert donnant dans la cloison.			
3.1.9.	Fourniture avec une plaque de charge amovible destinée à la partie inférieure de la chambre et à constituer une surface de travail plate sur laquelle des pièces peuvent être déposées.			
3.1.10.	Paroi supérieure du réservoir munie de toutes les fixations nécessaires à l'exploitation du système, y compris des ouvertures filetées et bridées.			
3.1.11.	Chambre comportant tous les verrous de sécurité nécessaires, y compris des interrupteurs à pression positive et négative nulles, une soupape de sûreté et de décharge et une soupape mécanique de sûreté et de verrouillage.			
3.1.12.	Réservoir permettant le remplissage de la chambre jusqu'à 5 pi de hauteur.			
3.2.	Soupapes de la chambre			
3.2.1.	Soupapes à actionnement manuelle, de dépression et d'évacuation.			
3.2.2.	Fourniture avec un manomètre à cadran de type « 30-0-150 ».			
3.2.3.	Soupape à solénoïde dans la canalisation de pression et orifice d'essai.			
3.2.4.	Air de contrôle à filtre, à régulateur, à manomètre et à soupapes d'arrêt et de surpression.			
3.3.	Pompe à vide			
3.3.1.	Capacité nominale de 40 pi ³ /min et refroidissement à l'air possible.			

N°	SPÉCIFICATIONS	CONFORME		COMMENTAIRES/ REVOIS
3.3.2.	Montage sur un cadre structural et entraînement par un moteur triphasé à ventilation extérieure d'au moins 3 HP, 575 V et 60 Hz.			
3.3.3.	Bain d'huile et connexions d'entrée et de sortie.			
3.3.4.	Éliminateur de brouillard d'huile, soupape d'obturation, orifice d'essai et charge d'huile initiale.			
3.3.5.	Capacité de produire une pression négative de 29 po d'Hg dans une chambre propre en moins de 30 min et dans une chambre mouillée en un temps légèrement plus long.			
3.4	Réservoir			
3.4.1.	Réservoir circulaire d'au moins 4 pi de diamètre et d'au plus 7 pi de profondeur.			
3.4.2.	Capacité d'au moins 600 gal.			
3.4.3.	Capacité nominale propice à une utilisation sous une pression négative totale et sous une pression atmosphérique.			
3.4.4.	Composition d'acier ordinaire soudé et nettoyé pour ne présenter aucun laitier ni crachement de soudage, après la fabrication.			
3.4.5.	Partie supérieure hémisphérique dotée d'au moins deux fenêtres d'observation.			
3.4.6.	Partie supérieure munie d'une ouverture d'agitateur bridée, totalement amovible et boulonnée.			
3.4.7.	Partie inférieure hémisphérique dotée d'une canalisation de transfert et d'une cloison installée par-dessus la partie supérieure afin de prévenir toute éclaboussure.			
3.4.8.	Partie intérieure dotée de cloisons d'agitation et d'une échelle installée à la hauteur de l'ouverture d'accès.			

N°	SPÉCIFICATIONS	CONFORME		COMMENTAIRES/ RENVIS
3.4.9.	Paroi entourée d'une enveloppe de refroidissement comportant toutes les fixations et les canalisations d'évacuation nécessaires.			
3.4.10.	Cloisons visant à diriger l'eau de refroidissement à travers l'enveloppe.			
3.4.11.	Fond et enveloppe de refroidissement isolés pour prévenir tout suintement de la partie extérieure.			
3.5.	Agitateur			
3.5.1.	Agitateur à rotor, à arbre à faible régime et à joint d'inétanchéité à la vapeur.			
3.5.2.	Arbre d'acier ordinaire à rotor très efficace.			
3.5.3.	moteur triphasé à ventilation extérieure d'au moins 1 HP, 575 V et 60 Hz.			
3.5.4.	Commande de moteur comprenant un protecteur de circuit, un entraînement à régime variable et un interrupteur « main libre »/automatique. Mode automatique activé/désactivé par une minuterie, afin d'assurer un mélange et un refroidissement adéquats de la résine.			
3.6.	Refroidisseur			
3.6.1.	Capacité minimale de 2 tonnes anglaises, refroidissement à l'air et distribution de liquide de refroidissement possible à moins de 50 °F.			
3.6.2.	Pompe à liquide de refroidissement fournie avec des soupapes d'arrêt, des indicateurs de température, un interrupteur d'antigel et toutes les canalisations nécessaires.			
3.6.3.	Fonctionnement du refroidisseur et de la pompe assuré par le biais d'un contrôleur capable de mesurer la température réelle de la résine et d'après un point de réglage secondaire visant à afficher un avertissement lorsque la résine a atteint une température élevée.			
3.7.	Canalisation de transfert			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-192569/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-192569

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-8-81097

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL321
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N°	SPÉCIFICATIONS	CONFORME		COMMENTAIRES/ REMARKS
3.7.1.	Canalisation bridée d'au moins 3 po dotée d'une soupape de transfert actionnée par l'air, à la hauteur de la chambre, et un robinet d'entretien manuel, sous la chambre et le réservoir. Commande la soupape de transfert par un interrupteur situé à la hauteur ou à proximité de l'orifice d'observation.			

3.8.	Panneau de commande			
3.8.1.	Installation des commandes et des instruments nécessaires à l'exploitation du système dans un panneau d'une taille appropriée au moins conforme à la norme NEMA 12. Composants qui sont conformes aux normes pertinentes de l'IEC ou à des normes plus rigoureuses et qui comprennent un interrupteur de déconnexion bridé, s'il y a lieu.			
3.9.	Spécifications de la peinture			
3.9.1.	Pièces métalliques et panneau de commande tous revêtus d'une peinture-émail de bonne qualité.			
3.10.	Exigences d'alimentation			
3.10.1.	Alimentation électrique triphasée de 575 V, de 60 Hz et de 40 A à pleine charge ou moins.			
3.10.2.	Possibilité de fonctionnement des systèmes à air comprimé à au plus 100 lb/po ² .			
3.11.	Filtre à résine			
3.11.1.	Configuration de dérivation en boucle composée d'une canalisation d'au moins 3 po, de fixations et d'une paire de soupapes de surpression visant à diriger la résine à travers une crépine avant son retour dans le réservoir.			
3.12.	Enregistreur de données			
3.12.1.	Enregistreur à tableau de données sans papier comportant un écran à couleurs tactile d'au moins 5,5 po.			
3.12.2.	Capacité de stockage de données et de transfert de celles-ci dans une clé de mémoire.			
3.12.3.	Capacité permettant l'enregistrement actif des données sur la pression positive/négative dans la chambre, sur la température des pièces et sur l'enregistreur issues des instruments de mesure, des transducteurs ou des thermocouples.			

3.12.4.	Prises USB à l'avant et à l'arrière permettant la connexion d'une souris, d'un clavier, prises de sortie/entrée audio et prise de câble de communication RJ45.			
3.12.5.	Installation de tous les logiciels nécessaires et de tous les programmes d'exportation de données vers des applications de tabulation comme Excel.			
4	Résine d'imprégnation d'époxy			
4.1.	Résine époxydique qui se compose à 100 % de solides et qui ne nécessite aucun catalyseur.			
4.2.	Compatibilité avec les moteurs à tension intermédiaire.			
4.3.	Compatibilité avec un système d'imprégnation sous pression négative.			
4.4.	Délai de durcissement d'au plus 7 h, à 300 °F, ou d'au plus 5 h, à 325 °F.			
4.5.	Rigidité diélectrique supérieure à 3750 V/mm.			
4.6.	Rigidité diélectrique maintenue à plus de 2800 V/mm, après 24 h dans l'eau.			
5.0.	Essai en usine et livraison			
5.1.	Assemblage et essai de fonctionnement avant toute livraison, puis désassemblage selon les besoins d'expédition.			
5.2.	Au moins 2 semaines avant l'essai de fonction, option pour l'acheteur d'être présent pendant l'essai.			

8.0.	Responsabilités de l'entrepreneur			
8.2.	Dans le cadre de sa soumission, l'entrepreneur doit présenter un ou des documents qui témoignent clairement de son expérience dans la réalisation de services relatifs à l'électricité, à la mécanique et à la machinerie. Sa soumission doit comprendre les certificats de métier du ou des compagnons fournissant les services, de même que des documents qui confirment leur expérience comme employés de l'entrepreneur et leur formation/qualification (cours officiels suivis).			
8.8.	L'installation doit être conforme à la plus récente version du Code canadien de l'électricité.			
8.9.	L'équipement doit être mis en service et son fonctionnement réglé par l'entrepreneur.			
8.10.	Les travaux de démarrage et d'entretien et la formation des utilisateurs doivent commencer après l'acceptation finale de l'installation par l'entrepreneur et des responsables de l'IMFCS.			
8.11.	Une formation doit être donnée à au plus dix (10) utilisateurs au cours d'au moins une (1) journée, entre 8 et 16 h 15, à notre installation de l'IMFCS, à Halifax (N.-É.), hormis tout frais de déplacement jusqu'à l'IMFCS. Les dates de formation seront établies par le MDN. La formation doit être donnée par un technicien/représentant technique formé par le fabricant de l'équipement.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W355B-192569/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W355B-192569

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-8-81097

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL321
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

8.12.	Une formation d'entretien doit être donnée à au plus six (6) membres du personnel d'entretien pendant au moins une demi-journée, entre 8 et 16 h 15 h, dans nos installations. La formation doit notamment fournir tous les renseignements dont nos électriciens et nos mécaniciens industriels ont besoin pour entretenir le système. Elle doit être donnée par un technicien/représentant technique formé par le fabricant de l'équipement.			
10	Date de livraison			
11	Garantie			
12	Homologation électrique			

ANNEXE « D »

BASE DE PAIEMENT

Les prix doivent être rendus en dollars canadiens, exclure la TPS ou la TVH et inclure les droits acquittés, selon les Incoterms 2000, ainsi que la taxe d'accise et les droits de douanes canadiens.

Les prix pour la livraison droits acquittés au prix de lot ferme pour :

1. Fourniture
2. Prestation
3. Assemblée
4. Installation
5. Les essais
6. La formation

ÉLÉMENT	UNITÉ DE DIST.	QTÉ (A)	PRIX UNITAIRE (B)	PRIX CALCULÉ C=(AXB)
Système d'imprégnation à pression négative (SIPN), comme décrit en détail à l'annexe B. Marque et modèle :	CH.	1	\$	\$
Filtre en résine, comme décrit en détail à l'annexe B. Marque et modèle :	CH.	1	\$	\$
Enregistreur de données de SIPN, comme décrit en détail à l'annexe B. Marque et modèle :	CH.	1	\$	\$
Fret connexe au SIPN, comme décrit en détail à l'annexe B. Marque et modèle :	CH.	1	\$	\$
Résine époxydique, comme décrite en détail à l'annexe B. Marque et modèle :	BARIL	12	\$	\$
Mise en service du système, comme décrite en détail à l'annexe B.	CH.	1	\$	\$
Installation, comme décrite en détail à l'annexe B.	CH.	1	\$	\$
Formation, comme décrite en détail à l'annexe B.	CH.	1	\$	\$
PRIX ÉVALUÉ TOTAL Les taxes applicables sont en sus				\$

- **Le plus bas prix**



Contract Number / Numéro du contrat W355B-192569
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Fleet Maintenance Facility Cape Scott
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant

4. Brief Description of Work / Brève description du travail
The The Department of Defence (DND) has a requirement for the supply, installation, and training of one (1) Vacuum – Pressure Impregnation System and Compatible Epoxy Resin for Fleet Maintenance Facility Cape Scott (FMF CS).

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? No / Non Yes / Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? No / Non Yes / Oui

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
(Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. No / Non Yes / Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? No / Non Yes / Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
---------------------------------	--------------------------------------	---

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : <input type="checkbox"/>

7. c) Level of information / Niveau d'information

PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
 If Yes, indicate the level of sensitivity:
 Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

No / Non Yes / Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?

No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
 Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:

Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.

REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
 Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?
 If Yes, will unscreened personnel be escorted?
 Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?

No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?

No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
 Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?

No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
 Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
 Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?

No / Non Yes / Oui



PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÉS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRÉS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL			A	B	C			
Information / Assets Renseignements / Biens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
Production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
IT Media / Support TI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
IT Link / Lien électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Contract Number / Numéro du contrat W355B-1925.69
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Malcolm MacDonald	Title - Titre Project Manager - Industrial Engineering Division (IED)	Signature
Telephone No. - N° de téléphone 902-427-2309	Facsimile No. - N° de télécopieur 902-427-0237	E-mail address - Adresse courriel Malcolm.MacDonald2@forces.gc.ca
		Date July 19, 2018

14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Sasa Medjovic	Title - Titre DDSO - Industrial Security Senior Security Analyst Tel: 613-996-0286	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel E-mail: sasa.medjovic@forces.gc.ca
		Date 2018 July 24

15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? / Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?

No / Non Yes / Oui

16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Lee Anne Forward	Title - Titre PWGSC	Signature
Telephone No. - N° de téléphone (902-496-5170	Facsimile No. - N° de télécopieur 902-496-5016	E-mail address - Adresse courriel leeanne.forward@pwgsc-tpsgc.gc.ca
		Date

17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité

Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel
		Date

UNCLASSIFIED

Security Guide To W355B192569

- The only Security Requirement for this contract is that personnel working on this procurement require, as a minimum, a **RELIABILITY STATUS** before access to a secure site is granted. Contractor personnel working on DND sites shall abide by the National Defence Security Orders and Directives as well as any Information Technology publications that may apply. DND Unit Security Supervisors are responsible to brief Contractor employees on these policies and any other security instructions/policies as required. Foreign Contractors will abide by their Governments' national security regulations and/or bilateral agreements MOU.
- Prior to allowing access to secure premises, confirmation of Contractor personnel's security clearances must be forwarded on a Visit Clearance Request through the International Industrial Security Division (IISD) of Public Works & Government Services Canada (PWGSC) for approval and bear the name of this contract/project/program/contract number and the Project Officer.
- At no time will the contractor personnel be allowed to have any access to CLASSIFIED/PROTECTED data/documentation/systems and assets.
- Subcontracts containing security requirements are prohibited without the prior written authority of CISD/PWGSC.

DND Personnel:

DDSO-Industrial Security, is the contact person for information pertaining to security concerns identified in this procurement.

Industrial Personnel:

The Company Security Officer (CSO) or alternate may contact CISD/PWGSC for information pertaining to security concerns identified in this procurement. Foreign Suppliers shall direct security related inquiries to their responsible National Security Authority/Designated Security Authority (NSA/DSA), and shall adhere to instructions issued by their responsible NSA/DSA.

UNCLASSIFIED